



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cambodge

Question écrite n° 4010

## Texte de la question

M. Etienne Pinte demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour s'assurer, dans le domaine de la presse écrite et radio télévisée, de la pérennité de la francophonie au Cambodge. Il lui demande, en particulier, de lui communiquer une estimation sur la diffusion comparée de la presse anglo-saxonne dont il apparaît qu'elle est, à l'occasion, et grâce à l'aide australienne, distribuée gratuitement sur une large échelle, et celle de la presse française qui, en dépit d'une attente populaire sensible, paraît réservée à des cercles privilégiés, sinon complètement absente.

## Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le ministre des affaires étrangères a l'honneur de lui indiquer que l'aide à la diffusion des médias français au Cambodge est l'une des priorités de l'action de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques dans cette région. La diffusion directe et permanente du programme de Radio France Internationale et de celui de Canal France International constitue l'un des points forts de notre coopération dans le domaine de la radio et de la télévision. Essentielle pour conforter la présence francophone au Cambodge, cette diffusion est complétée par des actions de formation dans le domaine des médias et d'une aide à la distribution de la presse française. La télévision : depuis 1992, le signal de Canal France International est diffusé sur un réseau hertzien dans l'agglomération de Phnom Penh. Cette diffusion hertzienne, actuellement de 24 heures sur 24, offre un appui important à la politique linguistique déjà engagée dans ce pays avec la télévision cambodgienne. La grille de programmes, composée d'émissions des chaînes françaises de télévision, fait une part importante à l'information avec huit rendez-vous quotidiens (journaux télévisés de France 2, France 3, TF 1 et images d'actualité de l'agence AITV ainsi que des magazines d'actualité). Parallèlement, le ministère des affaires étrangères s'attache à développer la reprise par la télévision nationale cambodgienne d'émissions de Canal France International. La radio : le service mondial en français de Radio France Internationale est diffusé en ondes courtes, de même que, depuis le 15 avril 1993, une heure de programmes en langue khmère. Grâce à sa présence sur satellite, Radio France Internationale est également reprise depuis 1992 en modulation de fréquence 24 heures sur 24 à Phnom Penh et recueillie une large écoute. La radio nationale, qui n'émet actuellement qu'en ondes courtes et moyennes, a demandé de l'assistance pour émettre en modulation de fréquence. Outre une aide à l'investissement (1 M F sur protocole de la direction des relations économiques extérieures pour l'émetteur), la France aidera à la formation des personnels de radio et certains programmes de Radio France Internationale seront utilisés en décrochage, ce qui confortera la présence de la radio française sur la bande FM. La formation dans le domaine des médias : le Gouvernement cambodgien a présenté à la XIV session du Conseil Intergouvernemental du Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC-Unesco) qui s'est tenu à Paris en octobre 1993, un projet de création d'un Institut de la communication, qui aurait en charge la formation des personnels employés dans les médias nationaux (presse, radio, télévision et agence). La France a décidé d'appuyer financièrement ce projet à hauteur de 200 000 dollars (sur un montant total de 585 000 dollars). Parmi les opérateurs auxquels le Cambodge et l'Unesco envisagent de confier la maîtrise d'oeuvre du projet, se trouve le centre de formation et

de perfectionnement des journalistes de Paris (CFPJ). Au cas où cette offre serait retenue, les langues de travail du nouvel Institut cambodgien seront à parité le français et l'anglais. Il est à noter que depuis deux ans, les services culturels de l'Ambassade de France au Cambodge apportent une aide non négligeable à l'encadrement et aux équipements d'une cellule de formation de journalistes qui s'est constituée au sein du département de français de l'université de Phnom Penh. La presse : s'il est vrai que deux journaux en langue anglaise sont édités au Cambodge depuis 1992, deux titres en français paraissent depuis 1993 dont le plus important est le mensuel « Le Mekong » créé et édité à Phnom Penh par une société française. D'un tirage de 15 000 exemplaires, « Le Mekong » est diffusé non seulement au Cambodge mais aussi au Viet-Nam, au Laos, en Thaïlande, à Singapour et en France. La distribution de la presse française au Cambodge - qui a en effet été assurée insuffisamment et dans des conditions difficiles jusqu'en 1992 - s'est considérablement améliorée à partir de l'ouverture en mars 1993 d'un service de distribution spécifique assurant la mise en place de la presse française dans six points de vente de Phnom Penh. Par ailleurs, le Cambodge fait partie des pays aidés en priorité en 1993 et 1994 par le fonds d'aide à l'expansion de la presse française, géré par le service juridique et technique de l'information (service du Premier ministre). Ces crédits permettent notamment d'abaisser d'au moins 40 p. 100 le coût du transport de la presse française vers le Cambodge.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pinte Étienne](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4010

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2069

**Réponse publiée le :** 17 janvier 1994, page 209